

**Compte-rendu du conseil
de la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne-Périgord
le 4 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril, le Conseil Communautaire s'est réuni salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, à la suite de la convocation adressée par Jean-Marc GOUIN, Président, le 28 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 64

Présents : 58

ALLES SUR DORDOGNE	Sylvie ROQUES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Jean-François PIBOYEU
	Éléonore BAGES
	Michel LIGNAC
	Sébastien LANDAT
	Marielle GENDREAU
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Raymond FLEURY
CALES	Christophe CATHUS
CAPDROT	Ludovic PAPON
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Paul ALLOITTEAU
	Julie LUMEN
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LALINDE	Esther FARGUES
	Jean-Marc RICAUD
	Marie-José MANCEL
	Jérôme BOULLET
	Christine VERGEZ
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT
LE BUISSON DE CADOUIN	Marie-Lise MARSAT
	Jean-Marc GOUIN
	Maryline LACOSTE-KOEGLER
	Jean-Marc LAFORCE

LIORAC SUR LOUYRE	Marianne BEYNE
LOLME	Jean-Claude MONTEIL
MARSALES	Bernard ETIENNE
MAUZAC ET GRAND CASTANG	Jean-Pierre PRETRE
MOLIERES	Alexandre LACOSTE
MONPAZIER	Fabrice DUPPI
MONSAC	Daniel SEGALA
MONTFERRAND DU PERIGORD	Nathalie FABRE
NAUSSANNES	Alain ROUSSEL
PEZULS	Roger BERLAND
PONTOURS	Etienne GOUYOU-BEAUCHAMPS
PRESSIGNAC VICQ	Aude CRUVEILLER
RAMPIEUX	
SAINT AGNE	Nelly JOBELOT
SAINT AVIT RIVIERE	
SAINT AVIT SENIEUR	Alain DELAYRE
SAINT CAPRAISE DE LALINDE	Laurent PÉRÉA
SAINT CASSIEN	Philippe POUMEAU
SAINT FELIX DE VILLADEIX	Carole ALARY
SAINT MARCEL DU PERIGORD	Yves WROBEL
SAINT MARCORY	Jean CANZIAN
SAINT ROMAIN DE MONPAZIER	Gérard CHANSARD
SAINTE CROIX DE BEAUMONT	Francis MONTAUDOUIN
SAINTE FOY DE LONGAS	Philippe LAVILLE
SOULAURES	Magalie PISTORE
TRÉMOLAT	Florence QUIGNON
URVAL	Éloi COMPOINT
VARENNES	Gérard MARTIN
VERDON	Jean-Marie BRUNAT
VERGT DE BIRON	

Absents excusés : Emmanuelle DIOT, Christian BOURRIER, Florent FARGE, Patrice MASNERI, Benoît BOURLA, Daniel GRIMAL, Éric CHASSAGNE et Laurent BAGILET

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Philippe COUILLARD, absent, avait donné pouvoir à Nathalie FABRE.
Monsieur Pierre-Manuel BÉRAUD, absent, avait donné pouvoir à Thierry DEGUILHEM.
Madame Isabelle MUCHA, absente, avait donné pouvoir à Nelly JOBELOT.

ORDRE DU JOUR

1. Budgets 2023 :

- a. Vote des comptes administratifs 2022 de la CCBDP - Budget principal et Budgets annexes
- b. Vote des comptes de gestion de la CCBDP et des Budgets annexes
- c. Affectations des résultats
- d. Vote du budget principal 2023 et des budgets annexes
- e. Vote des taux d'imposition 2023 : Taxe Foncière Bâti (TFB), Taxe Foncière Non Bâti (TFNB), Taxe d'habitation (TH) des résidences secondaires, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Produit de la Taxe GEMAPI

2. Questions diverses

Monsieur le Président, Jean-Marc GOUIN, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Monsieur Jean-Marie BRUNAT est désigné comme secrétaire de séance.

1. Budget 2023

Le Président rappelle que la préparation des budgets a fait l'objet de plusieurs réunions qui ont précédé ce conseil (bureau, commissions des finances, les 7 et 21 mars 2023, durant lesquelles les décisions inscrites aux budgets, ont été validées. Il explique que tous les documents budgétaires : comptes administratifs, affectations de résultats, budgets primitifs du budget principal de la communauté de communes et de ses budgets annexes, sont en ligne sur le site internet dans l'espace « Élus » et Jean-François PIBOYEU, Vice-Président chargé des Finances, les commente. Il précise que les services Finances sont à la disposition des élus qui voudraient des explications complémentaires.

a. Vote des comptes administratifs 2022 de la CCBDP – Budget Principal et budgets annexes

Jean-François PIBOYEU, Vice-Président chargé des Finances, présente les comptes administratifs 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord et des budgets annexes s'y rattachant. Le Président, Jean-Marc GOUIN étant sorti de la salle, ils sont soumis au vote de l'assemblée.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par le conseil. Le compte administratif 2022 du budget Annexe Opérations immobilières est approuvé par 56 voix pour et 1 contre.

b. Vote des comptes de gestion de la CCBDP et des budgets annexes

Après s'être fait présenter et avoir voté les comptes administratif 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord et des budgets annexes s'y rattachant ;

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs (du budget principal et des budgets annexes) telles que présentées sont conformes aux comptes de gestion établis par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 du Budget Principal et des budgets Annexes de la CCBDP du Trésorier.

c. Affectations de résultats

Budget Principal :

	2022			2021	Résultats CCBDP 2022	Régul compte de Gestion	Résultats cumulés 2022
	Dépenses	Recettes	Solde				
Fonctionnement	14 331 477,60	15 408 749,88	1 077 272,28	2 141 459,80	3 218 732,08		3 218 732,08
Investissement	5 082 047,50	4 828 435,39	- 253 612,11	- 1 387 113,02	- 1 640 725,13		- 1 640 725,13
Total	19 413 525,10	20 237 185,27	823 660,17	754 346,78	1 578 006,95	- 40 956,49	1 537 050,46
RAR	2 266 923,95	2 273 520,71	6 596,76	RAR	6 596,76		6 596,76
				Besoin	- 1 634 128,37		- 1 634 128,37
TOTAL	21 680 449,05	22 510 705,98	830 256,93	RESULTAT	1 584 603,71	- 40 956,49	1 543 647,22

Au 31/12/2022 le résultat à affecter est de 3 218 732.08 €.

Le besoin de financement est de 1 634 128.37 € (Restes à réaliser 3 263.43 € et Déficit d'investissement 1 640 725.13 €). Cette somme est donc affectée en réserve d'investissement.

Reste donc 1 543 647.22 € à reporter en excédent de fonctionnement.

Budget Annexe Assainissement Collectif :

RESULTATS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022							
	2022			2021	Résultats 2022		
	Dépenses	Recettes	Solde				
Fonctionnement	1 211 352,62	1 260 459,75	49 107,13	64 724,42	113 831,55		
Investissement	1 647 350,44	1 755 271,90	107 921,46	111 510,95	219 432,41		
Total	2 858 703,06	3 015 731,65	157 028,59	176 235,37	333 263,96		
RAR	1 938 814,24	1 660 605,38	- 278 208,86	RAR	- 278 208,86		
				Besoin	58 776,45		
TOTAL	4 519 308,44	2 737 522,79	- 121 180,27	RESULTAT :	55 055,10		

Au 31/12/2022 le résultat à affecter est de 113 831.55 €.

Le besoin de financement est de 58 776.45 € (Restes à réaliser 278 208.86 € et excédent d'investissement 219 432.41 €). Cette somme est donc affectée en réserve d'investissement.

Reste donc 55 055.10 € à reporter en excédent de fonctionnement.

Budget Annexe F.A.M. Ste Marthe :

RESULTATS SAINTE MARTHE 2022					
	2022			2021	Résultats 2022
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	17 806,45	66 090,39	48 283,94	23 655,50	71 939,44
Investissement	49 693,26	49 289,04	- 404,22	- 49 289,04	- 49 693,26
Total	67 499,71	115 379,43	47 879,72	- 25 633,54	22 246,18
RAR				RAR	-
				Besoin	49 693,26
TOTAL	67 499,71	115 379,43	47 879,72	RESULTAT :	22 246,18

Au 31/12/2022 le résultat à affecter est de 71 939.44 €.

Le besoin de financement est de 49 693.26 € (déficit d'investissement). Cette somme est donc affectée en réserve d'investissement.

Reste donc 22 246.18 € à reporter en excédent de fonctionnement.

Budget Annexe Boulangerie de Badefols:

RESULTATS LA BOULANGERIE 2022					
	2022			2021	Résultats 2022
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	-	-	-	36 679,09	36 679,09
Investissement			-		-
Total	-	-	-	36 679,09	36 679,09
RAR				RAR	-
				Besoin	-
TOTAL	0	0	0	RESULTAT :	36 679,09

Budget Annexe SPANC :

RESULTATS SPANC 2022					
	2022			2021	Résultats 2022
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	156 412,05	105 452,46	- 50 959,59	99 239,57	48 279,98
Investissement			-	44 461,93	44 461,93
Total	156 412,05	105 452,46	- 50 959,59	143 701,50	92 741,91
RAR				RAR	-
				Besoin	- 44 461,93
TOTAL	156 412,05	105 452,46	- 50 959,59	RESULTAT :	92 741,91

Budget Annexe Opérations Immobilières :

RESULTATS Opérations Immobilières 2022					
	2022			2021	Résultats 2022
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	500,00	0,16	- 499,84		- 499,84
Investissement	50 624,20	500 000,00	449 375,80		449 375,80
Total	51 124,20	500 000,16	448 875,96		448 875,96
RAR	35 955,00		- 35 955,00	RAR -	35 955,00
				Besoin -	413 420,80
TOTAL	51 124,20	464 045,16	412 920,96	RESULTAT :	412 920,96

Budget Annexe ZAE La Séguinie :

RESULTATS ZAE LA SEGUINIE 2022					
	2022			2021	Résultats 2022
	Dépenses		Solde		
Fonctionnement			-		-
Investissement	-		-	- 12 314,33	- 12 314,33
Total	-	-	-	- 12 314,33	- 12 314,33
RAR				RAR	-
				Besoin	12 314,33
TOTAL	0	0	0	RESULTAT : -	12 314,33

d. Vote du budget principal 2023 et des budgets annexes

Le Budget Principal, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté (56 voix Pour et 2 abstentions : Roger BERLAND et Alain DELAYRE).

Le budget annexe SPANC, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le budget annexe Assainissement Collectif, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté (57 voix Pour et 1 voix Contre : Daniel SÉGALA).

Le budget annexe Boulangerie, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le budget annexe F.A.M. Ste Marthe, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le budget annexe Opérations Immobilières, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté (57 voix Pour et 1 voix Contre : Philippe LAVILLE).

Le budgets annexe Z.A.E. La Séguinie, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Le budgets annexe Z.A.E. Beaumontois, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

e. Vote des taux d'imposition 2023 : Taxe Foncière Bâti (TFB), Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)Taxe d'habitation (TH) des résidences secondaires, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Produit de la Taxe GEMAPI

1. Taxe Foncière Bâti (TFB), Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)Taxe d'habitation (TH) des résidences secondaires, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le Vice-Président chargé des Finances, Jean-François PIBOYEU, rappelle au conseil qu'en plus de la fiscalité professionnelle, la communauté de communes perçoit une fiscalité additionnelle sur les taxes ménages.

Il rappelle les taux de fiscalité 2022 fixés pour équilibrer le budget de la manière suivante :

- ✓ le taux de Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) à 4.5%.
- ✓ le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFNB) à 3.71%.
- ✓ le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 25.95%.

Il propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2023, malgré la hausse des charges pour la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord.

Il propose également de maintenir à 7.69% le taux de la taxe d'habitation qui s'appliquera dorénavant sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition et VOTE pour 2023 :

- ✓ Un taux pour la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) de 4.5% ;
- ✓ Un taux pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) de 3.71 % ;
- ✓ Un taux pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale de 7.69%
- ✓ Un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 25.95%.

2. Produit de la Taxe GEMAPI

Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président chargé des Finances, rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été transférée à la Communauté de communes depuis le 1er janvier 2018.

Il précise que la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI par une délibération en date du 23 janvier 2018 (délibération N° 2018-01-01.2).

Le Vice-Président propose, vu l'article 1530 bis du code général des impôts, d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 61 865 € pour l'année 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Vice-Président et charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20h30.

La prochaine réunion est prévue le Mardi 23 mai 2023 à 18h30, salle La Calypso à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD